

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 2 Novembre 2017

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice ; à l'exception de : - Mmes Marilène Deneuille, Charline Frammery et Sylvianne Lardeur, absentes excusées.

Secrétaire de la séance : - Mr Philippe Duval.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 5 Octobre 2017, Mr le Maire donne quelques informations sur les différents points abordés ce jour-là :

a. La société SUEZ a été contactée pour le branchement d'eau à La Chapelle Notre Dame des Ardents. Un devis détaillé devrait être obtenu prochainement.

b. Les devis concernant la rénovation de l'éclairage public sont en attente.

c. Un recommandé a été adressé à la S.P. A pour dénoncer la convention établie en Mars 2013 car le coût de l'adhésion est trop élevé.

d. La régie pour la cantine scolaire a été créée, Mme Sandrine Leclercq en est le régisseur. Elle le sera également pour la garderie.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a) Proposition de zonage pour la commune dans le cadre du P L U I :

Suite à la réunion du 18 octobre, il a été remis aux délégués du conseil municipal une proposition de zonage pour SENINGHEM. Une carte avec les différentes zones :-urbaine,-urbaine à vocation économique,-à urbaniser,-agricole,-naturelle, etc est présentée aux membres du Conseil Municipal. De nombreuses remarques et points de désaccord sont émis sur les zones urbaine et à urbaniser. Il serait souhaitable de pouvoir encore construire sur les « dents creuses » dans les deux hameaux. La nouvelle zone à urbaniser est insuffisante. Il pourrait être prévu une extension de la petite zone artisanale de La Raiderie. Le retrait de parcelles jusqu'à présent constructibles n'est pas acceptable.... Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, **refuse cette première proposition de zonage** et demande que les observations formulées soient prises en compte afin de permettre la poursuite du développement de la commune qui voit sa population croître chaque année.

b)Rapport d'Activités 2016 du Syndicat de la région d'Alquines :

Après avoir pris connaissance des rapports d'activités 2016 sur le prix de l'eau et la qualité des services ainsi que celui de l'assainissement du syndicat des eaux de la région d'Alquines, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte ces derniers.**

c) Questions diverses :

1. Mr le Maire donne lecture des propositions du Comité d'Histoire du Haut Pays sur la forme de protection la plus appropriée à donner pour chaque élément patrimonial inventorié sur le territoire de la commune ; ceci dans le cadre du PLUI.

Il a été retenu plusieurs possibilités :-l'inscription au titre des Monuments historiques, la création d'AVAP (aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine),-la prescription formulée par une fiche de règles techniques à observer dans le cadre de travaux sur l'édifice concerné, annexée aux documents du PLUI,-la préconisation formulée par une fiche de recommandations techniques annexée aux documents du PLUI.

La commune de SENINGHEM a 29 sites d'intérêt patrimonial, historique et mémorial et il est proposé d'inscrire La chapelle « Notre Dame des Ardents » bâti remarquable(1604) en Monument Historique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, au regard des contraintes et obligations que cela va entraîner, **décide de refuser cette inscription au titre des Monuments Historiques. Par contre, il accepte la mise en place des fiches dans le cadre de la prescription et de la préconisation. Il demande par ailleurs, que les propriétaires de fermettes, granges, etc... soient informés de cette démarche et de la réglementation qui sera mise en place dans le cadre du PLUI.**

2. Après délibération, Le Conseil Municipal, décide d'inscrire au Budget 2017 en section d'Investissement et par décision modificative, **une somme de 2 500 € pour l'achat de matériel au futur commerce communal**

3. Une subvention de 700 € est accordée à l'A S C Seninghem pour dépenses imprévues.

4. Il est proposé d'organiser **un centre de Loisirs aux vacances de Pâques 2018** en association avec la commune de Nielles les Bléquin (pour une semaine, sur un seul site et sans transport) si un minimum de 25 enfants y participent. Un **sondage** auprès des parents sera effectué.

5. Dans le cadre de l'opération « **Fleurir le Pas De Calais** » SENINGHEM a obtenu cette année le « **Bouquet d'Or** ».

6. Il est demandé l'installation sur la commune d'une **antenne relais pour la téléphonie mobile** car le réseau est pratiquement inexistant.

7. Il est décidé après accord avec AGS, fournisseur de la cantine scolaire, de proposer une fois par semaine, aux enfants, des yaourts fabriqués par la coopérative «Lait Prairies du Boulonnais »

8. **L'Arrêt de bus situé face à l'école** est souvent occupé le soir (pendant les vacances et le week-end) par des jeunes très bruyants (cris, musique,...) qui laissent leurs déchets sur place (canettes, etc...). Les parents seront informés de ces incivilités.

9. Quelques **travaux de voirie** (nids de poules) seront entrepris prochainement.

Le Maire, C TELLIER